QUESTION SUR LE CODE SWITCHING CONVERSATIONNEL (CSC)

Robert NICOLAI Université de Nice Mars 1987

Résumé

Ce texte propose une réflexion sur le code switching conversationnel (CSC) et sur sa construction.

En s'appuyant au départ sur l'analyse de Gumperz, on se demande si ce type d'alternance traduit autre chose que le fonctionnement énonciatif normal des échanges discursifs et si on peut envisager sa description par un modèle "d'énonciation" dont celui proposé par O.Ducrot (1984) pourrait être un exemple. On l'identifie à un phénomène communicationnel et sémantique et non pas à un phénomène sociolinguistique.

L'accent est mis ensuite sur la dynamique de construction des effets de sens dont témoignent les stratégies des interlocuteurs pratiquant le CSC et sur l'incidence du matériau linguistique dans cette construction, lorsque l'attribution des formes actualisées à l'un ou à l'autre des codes de l'alternance est ambique.

La typologie des fonctions du CSC de Gumperz, quelques cas d'alternances français-mooré (Burkina-faso) et la situation sociolinguistique de l'arrière pays niçois (France) fournissent les exemples.

Mots clés: sociolinguistique - énonciation - sémantique - communication - linguistique de contact - plurilinguisme.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE SECTION LETTRES 100, Bd Herriot 06200 NICE

Publication IDERIC



C.7094

QUESTION SUR LE CODE SWITCHING CONVERSATIONNEL (CSC)

Robert NICOLAI Université de Nice

Document de travail Version provisoire

1. Stratégies énonciatives et CSC.

La forme particulière d'alternance des codes usitée en milieu plurilingue que Gumperz appelle "Conversationnal Switching" (1) est intéressante au plan sémantique car bien que les déterminismes sociolinguistiques soient nécessaires rendre compte des conditions empiriques de sa construction et des effets de sens de sa production, ils ne suffisent pas à l'expliquer. On développera un point de vue visant à montrer que son actualisation ne traduit rien de plus que le fonctionnement énonciatif normal des échanges discursifs en général, ce qui peut s'autoriser de plusieurs conclusions de Gumperz dont l'une des plus importantes est que "l'effet sémantique final du message d'un procès interprétatif complexe dans lequel juxtaposition des codes est évaluée en relation avec le contenu propositionnel des phrases et la connaissance préalable que le locuteur a des présuppositions sociales et des contraintes contextuelles" (1982-84). Ce point de vue s'autorise encore d'une autre hypothèse, pratiquement et théoriquement importante, posant que les stratégies discursives utilisées par les interlocuteurs au niveau énonciatif ne s'appuient jamais sur un code unique mais toujours sur l'ensemble de leur répertoire, quel qu'il soit. La spécificité de l'échange langagier avec CSC résulte du fait, posé contingent, que les interlocuteurs utilisent discontinuités de leur répertoire décrites comme linguistiques et non pas comme stylistiques. On traitera donc de la même façon bien des alternances de code que des alternances aussi stylistiques d'un même code ; des choix de registre contenant des discontinuités linguistiques que des choix de registre contenant des discontinuités stylistiques, car ils sont tous susceptibles d'induire les mêmes types d'effets de sens en situation.

⁽¹⁾ On utilisera la terminologie Code Switching Conversationnel (CSC) pour y référer.

Parallèlement, on s'attendra à ce que soient reconnues des règles qui spécifieraient par exemple qu'en telle situation discursive, on doit s'en tenir à l'utilisation de telle portion du répertoire, plus ou moins étendue, plus ou moins variable; qu'en telle autre situation discursive, la discontinuité linguistique, pour peu qu'elle soit possible, est licite, etc... Il est probable que ces règles se réclameront des normes présumées stables et extralinguistiquement définies que les interlocuteurs partagent dans une situation d'échange donnée; normes qui renvoient à la connaissance préalable des valeurs culturelles et des facteurs sociaux affectés aux usages linguistiques comme celles des contraintes conversationnelles "situées" susceptibles de déterminer l'interprétation de l'énoncé.

Enfin, cette approche a une conséquence : si le CSC doit être analysé comme un mode d'actualisation des stratégies énonciatives, alors il devient intéressant de le confronter à des modèles de description de ce niveau : l'intérêt risque d'être aussi grand pour le modèle que pour le prétendant "objet". On argumentera donc que le CSC, ou du moins, le type particulier de CSC que nous étudions, ne fait que souligner de façon concrète les stratégies des interlocuteurs dans la gestion "sémantique" de l'énoncé : ils utilisent au mieux de leurs besoins communicationnels les possibilités de leur répertoire et les règles, situées, de son actualisation.

2. Fonctions conversationnelles, CSC et modélisation.

Quelques remarques sur la typologie du CSC proposée par Gumperz (1982-75) (1) nous seront tout d'abord nécessaires avant de placer la question sur le plan des stratégies d'énonciation "en général". On proposera ensuite un essai d'interprétation portant sur trois exemples et l'on s'attachera enfin à quelques problèmes de catégorisation qui concernent l'alternance entre des variétés langagières linguistiquement apparentées.

2.1. Les fonctions de Gumperz.

Gumperz présente des exemples de six fonctions qui sont souvent marquées par des effets de CSC, on se demandera quel est le rôle de l'alternance dans leur actualisation.

A. <u>La fonction de citation</u>: Un énoncé peut être rapporté au style direct ou non. S'il l'est au style direct alors on a affaire à une "mise en scène" où l'auteur choisit (cf. Ducrot, 1984: 199) de faire entendre une parole, c'est à dire une suite de mots, imputée à un locuteur (L2), proférée et prise en charge par un autre locuteur (L1).

⁽¹⁾ Gumperz, avec raison, ne considère cette typologie que comme un premier pas et souligne la disparité de son inventaire (de la quotation à la personnalisation/objectivation); cela n'enlève rien à notre propos qui n'est pas une "critique" de cette typologie.

Lorsque L2 utilise un code différent de celui de L1, L1 peut décider ou ne pas décider d'en tenir compte. Le fait de rapporter dans la langue de L2 peut éventuellement être interprété comme un parti-pris de littéralité, un effet de mise en scène, le pointage volontairement indiqué à fin d'interprétation du choix de code, ou autre chose... Mais tous ces effets de sens se retrouvent également dans le discours rapporté sans CSC apparent : on peut jouer sur le style du rapport aussi bien que sur la discontinuité linguistique. L'utilisation du code de L2 dans le rapport n'est qu'une possibilité offerte à L1 pour présenter ce rapport, elle relève de son choix et renvoie à un effet de sens spécifique au même titre que n'importe quel procédé stylistique car le discours rapporté (avec ou sans CSC) est toujours un discours "interprété" et n'implique pas la conformité des paroles originales à celles que prononce le rapporteur (cf. Ducrot, 1984 : 199), ce qui rend douteuse la validité d'une règle telle que "un message est cité dans le code dans lequel il a été prononcé".

- B. La fonction de spécification du destinataire : Ici l'alternance n'a de relation directe ni avec le contenu du message ni avec l'engagement du locuteur envers la parole proférée : elle n'introduit aucune variation significative sur ces plans, elle ne sert qu'à sélectionner l'interlocuteur et à distribuer le tour de parole ; c'est une modalité externe de la structuration de l'échange mais il va de soi que cette sélection du destinataire se fait tout aussi bien par un changement de style ou par tout autre procédé qui permette l'attribution. L'utilisation du changement de code n'a ici aucun caractère particulier.
- C. La fonction d'interjection: On peut proférer une interjection dans n'importe quelle langue mais sa fonction est toujours de montrer, plutôt que d'affirmer, les sentiments du locuteur. D'une façon convenue, l'utilisation du code de la langue maternelle dans ce procès est/fait plus "vrai"; aussi, en quelque sorte, l'alternance est ici une nécessité discursive au même titre que l'intonation spécifique qui accompagne la profération, en particulier si le code choisi pour l'exclamation appartient à la langue maternelle ou première du locuteur. Cependant cette alternance ne correspond pas à autre chose qu'à l'exploitation normale de la fonction d'interjection, compte tenu de la nature du répertoire des interlocuteurs et de leurs "positionnements" face aux contraintes normatives imposées au choix de code.
- D. La fonction de réitération : L'utilisation de l'alternance dans cette fonction ne se différencie pas d'un changement stylistique ordinaire. Dans la conversation, un message n'est jamais réitéré sous une forme identique : la transformation introduite peut renvoyer à une reformulation du contenu mais s'accompagne toujours, même en l'absence de reformulation, d'un changement qui informe sur l'état d'esprit du locuteur contraint de réitèrer son message ainsi que sur son appréciation de la contrainte qui lui est imposée.

E. La fonction de qualification du message : Elle possède une caractéristique importante : celle de traduire une prise de position du locuteur sur l'importance relative des informations qu'il transmet dans son message. En l'absence de discontinuité linguistique, cette fonction est peu "transcrite" puisqu'il n'existe guère de procédé discursif qui la signale, mais l'on ne s'y trompe jamais en situation ; aussi bien des variations prosodiques que d'autres variations à effet stylistique indiquent avec précision ce qu'il en est. Le changement de code n'est qu'un procédé de plus pour indiquer la valeur relative du message.

F. Fonction de personnalisation / objectivation :

L'alternance marque la différence d'implication du locuteur par rapport à son message. Bien sûr, il n'y a pas non plus de procédé discursif qui ait pour unique fonction de l'indiquer conventionnellement, mais comme pour la fonction précédente, cela est évident quand l'énoncé est actualisé en situation.

2.2. Commentaire.

Toutes ces fonctions, sauf B qui est concernée par la structuration conversationnelle des tours de parole et n'implique pas une prise de position évidente du locuteur par rapport au discours qu'il tient, ont pour trait commun de développer des choix discursifs introduits par les locuteurs dans leurs stratégies énonciatives . Les fonctions A, C et D renvoient à des choix codifiés tandis que les fonctions E et F, aussi importantes par la mise en scène qu'elles impliquent, ne renvoyent pas à de tels choix ; de ce fait, elles paraissent être produites du CSC alors qu'elles ne font qu'utiliser, adroitement, lui-même l'alternance. On concluera que toutes ces fonctions parcourent continuement la discursivité, mettent en jeu le répertoire et que le CSC ne fait que souligner leurs effets, de façon évidente, à discontinuités linguistiques qu'il actualise. les travers

On introduira un principe hypothétique, énonçant que, dans les limites admises, les interlocuteurs ont tendance (sinon obligation) à utiliser selon la situation l'ensemble des styles qu'ils ont en commun au maximun de leurs possibilités ; principe qui peut être rapporté à des comportements conversationnels généraux, étant entendu que, pour un espace communicationnel donné, les limites du répertoire en jeu entre les interlocuteurs sont objet de conventions consensuellement établies à partir d'inférences issues de pertinences diverses. Ces conventions renvoient à des "représentations" des formes de ce répertoire qui

prennent sens par la convention en question et n'ont évidemment d'autres fonctions que de signifier les pas d'interlocution. En conséquence, les facteurs socioculturels ou autres interviennent dans le choix des formes mais pas en tant que déterminismes directs, seulement en tant que représentations dépendantes de ces déterminismes. C'est pourquoi le CSC que nous rien d'autre qu'un jeu sémantique de n'est l'énonciation. Il développe dans le discours un procès de sens qui se génère, comme tout procès de sens, de sa mise en beuvre let grâce à l'utilisation stratégique de stéréotypes plus ou moins stables portant, en particulier, sur la pertinence de son propre niveau de pertinence. Le formalisme de la "polyphonie", proposé par Ducrot, où le locuteur est la source d'un discours mais où "les attitudes exprimées dans ce discours peuvent être attribuées énonciateurs dont il se distancie" (1984 : 208) (1) pourrait être un modèle possible de la description du CSC. Cette notion d'énonciateur sert à faire apparaître dans l'énoncé un sujet non seulement différent de celui qui parle (sujet parlant) mais aussi de celui qui est dit parler (locuteur). Dans cette perspective, produire un discours contenant un effet de CSC à présenter l'énonciation à travers revient, pour un locuteur, le point de vue de deux énonciateurs. L'effet de sens est inféré de la façon dont les énonciateurs se partagent la responsabilité de l'énonciation, et celle de l'emploi des codes ; il est inféré encore de la nature des stéréotypes affectés à ces codes et au jeu de l'alternance et du rapport à la situation d'échange : les énonciateurs sont responsables des points de vue exprimés mais le locuteur est responsable de l'énonciation. Comme dans tout discours, le choix d'une variété langagière particulière peut assurer l'identité entre un locuteur actualisant le discours et une représentation d'un individu (énonciateur) en vertu d'une règle qui voudrait que l'actualisation, l'appropriation et la sélection d'une norme soit authentique, ce qui n'est pas sans rapport avec certaines maximes gricéennes (2) sur la conversation (1979). Enfin, d'un point de vue sémantique, l'utilisation du CSC deviendrait un moyen rhétorique particulier pour exhiber un défini" de la parole. "auteur stéréotypiquement

2.3. Enonciateurs discursifs et conversationnels.

De fait, certaines des fonctions décrites par Gumperz sont si bien identifiables en termes d'énonciateurs qu'elles ont servi d'exemple pour illustrer la théorie de la polyphonie; c'est le cas de la <u>citation</u> et de <u>l'interjection</u> qui mettent en évidence la double énonciation actualisée par le jeu de deux locuteurs différents dans un même énoncé: distinguant les énonciateurs au

⁽¹⁾ Comme on le verra, le rapprochement avec la théorie de la polyphonie va bien au delà de cette simple citation.

⁽²⁾ Cf. L'utilisation suggérée par Gumperz des maximes gricéennes pour l'analyse du CSC (1982 : 94) et aussi la fonction de la signature chez Ducrot (1984 : 194).

niveau du code l'effet de CSC qui utilise la discontinuité linguistique souligne leur articulation discursive. Il en va de même, avec la fonction de réitération où le locuteur donne à tour de rôle, et théâtralement, la parole à plusieurs énonciateurs pour assurer l'effet de son message que le CSC garantit ; quant aux deux dernières fonctions, de qualification du message et d'objectivation/personnalisation, le problème qu'elles posent est un peu différent car le CSC ne renforce plus un point ede vue énoncé <u>dans le texte</u> mais un point de vue introduit <u>à travers le texte</u> : celui-ci est uniquement "montré". Il y a deux énonciateurs, l'un qui prend en charge ce qui est jugé important (soit pour le locuteur, soit en général) et l'autre qui assume le reste et ils renvoient tous les deux à un même locuteur qui prend la responsabilité de l'énoncé dans la globalité de son contenu. Mais il y a d'autres fonctions qui sont perceptibles à travers le CSC et qui renvoient à la structuration conversationnelle plutôt qu'à des prises de positions directes des locuteurs sur les contenus énoncés. Appelons <u>énonciateurs conversationnels</u> ceux qui articulent ces fonctions. Ce sont des articulateurs importants du discours. Ainsi, le fait "d'argumenter" dans une langue ou sur un registre spécifique, le fait de "ponctuer" dans un(e) autre, celui de "choisir" un registre etc... introduisent des visées sur la présentation du contenu. Ces visées sont cohérentes avec cette notion d'énonciateur conversationnel qui sort du cadre permettant d'attribuer les points de vue à des locuteurs nés du texte pour s'inscrire dans le plan de l'organisation de la textualité ou de la "conversationnalité" mais il y a dans les deux cas, une recherche stratégique et une construction d'effet de sens que marque l'utilisation du CSC.

Une première ébauche typologique des figures d'énonciateurs peut être proposée autour de deux critères :

- Selon qu'ils s'appuient ou non sur des structurations conventionnelles du discours;
- 2) Selon qu'ils fonctionnent ou non comme des "personnages" nés du discours.

Ainsi, d'une part les fonctions A, C et D de Gumperz s'appuient sur une structuration conventionnelle à la différence des fonctions E et F. Pour les premières, le CSC garantit, avec d'autres marqueurs stables et formellement identifiables, la présence d'énonciateurs alors qu'avec les secondes, le CSC inscrit la présence d'énonciateurs en faisant par lui-même fonction de marqueur (auquel d'autres auraient pu se substituer) identifiable dans l'interaction et défini uniquement pour la situation.

D'autre part, les énonciateurs peuvent fonctionner soit comme des "personnages" nés du discours dont le locuteur assume ou non la responsabilité, ce sont des <u>énonciateurs discursifs</u>; soit comme des entités identifiables au plan de la construction formelle de l'échange (cf. argumenter, ponctuer, développer le propos etc...), ce sont alors des <u>énonciateurs conversationnels</u>.

3. Essais de description.

Les exemples qui vont suivre montreront le jeu des énonciateurs conversationnels; ils sont tirés de discussions en mooré entre étudiants burkinabé d'ethnie mossi. Le thème sélectionné, la question du mariage et des rapports avec les filles, est l'un des plus motivants de la conversation entre étudiants en situation informelle; ces conversations ont été recueillies par l'une d'entre eux (Ouedraogo A., 1786). Les interlocuteurs sont censés avoir le même répertoire linguistique et, en plus du mooré, leur langue maternelle, ils ont une très bonne maîtrise du français; ils connaissent également les valeurs sociologiques attribuées à l'emploi de ces codes et de leurs variétés.

3.1. Les exemples

Nous les traiterons donc comme des situations discursives normales.

Exemple (1)
singra yế tế yaa sída, <u>mế pár finír tý sẽ rawatốe n yí n</u>
tí yaa <u>madmazel</u> a tó n yí táwtaw n yếs yế dàgnyeélã, <u>bố mế</u>
ã fết <u>mwa 30 krwá kô sẽ normál...</u>

"Le début peut être sincère <u>mais pour finir tu sais</u>, l'homme peut trouver une autre <u>demoiselle</u> dehors et se précipiter pour oublier ce qu'il avait promis à l'autre; <u>bon moi je crois que c'est normal</u>".

L'articulation discursive sous jacente à cet énoncé peut être rapportée à deux énonciateurs : l'un qui développe le propos et le second qui le commente. Si l'on symbolise le propos par des lettres capitales, cela donnera le schéma :

"X, mais pour finir, tu sais, Y, bon, moi, je crois que c'est normal".

L'énoncé ainsi transformé, il est clair que le propos est en mooré et que le commentaire est en français : les deux énonciateurs se sont répartis à la fois les points de vue discursifs... et les codes.

Mais cette répartition "globale" peut être affinée : il y a encore un élément français dans le propos, <u>madmazil</u>, dont la fonction ne paraît pas liée à ce jeu d'énonciation ; de plus, le commentaire est susceptible de précisions supplémentaires.

a) Tout d'abord, <u>madmazel</u>. Ce terme renvoie à une signification contextualisée particulière car ce n'est ni le mot mooré ni le mot français "demoiselle" qui est employé : la formule utilisée est délocutive. <u>madmazel</u> est quelque chose qu'on dit en situation et qui indique les conditions de l'énonciation ce qui ne peut pas ne pas avoir sa signification dans l'analyse. Tout dépend

de la valeur conventionnelle accordée à cette forme par les membres du groupe d'interlocution... Y-a-t-il là un type de discours rapporté qui peut éventuellement se figer dans le code ? Est-ce un terme déjà figé ? Nous n'avons pas les moyens d'en décider et laisserons provisoirement la question en suspens.

b) Ensuite, "le commentateur francophone" : il présente la position du locuteur, articule les connecteurs argumentatifs et pourrait être ainsi paraphrasé : "Oui, mais..., moi, je...".

Il assure aussi une transition avec des marqueurs de fonction phatique: tu sais et de décrochement conversationnel : bon. Enfin au plan de l'interprétation, il faut évidemment tenir compte du choix des langues actualisé par les énonciateurs, lequel n'est pas neutre puisqu'il renvoie à l'analyse des stéréotypes affectés à leur emploi et qu'il doit signifier au même titre que l'utilisation d'une variété stylistique non-marquée par la discontinuité linguistique.

En conclusion, il y a bien là, à travers le jeu du code switching, une illustration des fonctions énonciatives générales actualisées par les interlocuteurs de l'échange qui les manient semble-t-il avec dextérité.

Exemple (2)

... tì yamb mi n kôt yế bilf bílf, ti sốngd yế bal n
mìt yếnda; rápa bàl n na námse e pyý sã n yaà pogsádbà n
turd ráp wus gã bá yaà ne rògn mika mẽnga, yèlbund a yé
n bé ti b yé tí pògsád yaà "wobog" néwg, suug sẽ nóoma
sáb n waadnémdã, "də sórt ka" wóbg néwgo ní yèmg pá tế n
wäb n sa yé, rínd néb wúsg bála

... "que vous lui donniez un peu pour qu'elle puisse s'enrichir, ce sont les hommes seulement qui vont souffrir, et puis quand au fait que les jeunes filles vont avec plusieurs hommes, il ne faut pas oublier que même dans la tradition un proverbe dit que "la jeune fille est comme la viande d'éléphant, celui dont le couteau est tranchant peut la découper". De sorte que une seule personne ne peut finir de manger la viande d'éléphant, il faut plusieurs personnes".

L'articulation discursive à la forme :

{ que vous fassiez X, x { Ce sera Y

{ <u>et puis</u> à propos de Z } { il ne faut pas oublier W

y { de sorte que T

où les séquences soulignées sont en "français" et où les caractères grecs isolent, peut-être, des unités conversationnelles.

L'alternance est minimale, seuls les deux marqueurs <u>et puis</u> et <u>de sorte que</u> sont en français mais ils sont importants car ils articulent un discours mooré où le procès argumentatif est caractéristique de la "tradition", dans lequel le proverbe, et son interprétation, ont force de loi. Tout se passe comme s'il y avait une "mise en scène" et un renforcement de l'argumentation par ce cadrage (introductif et conclusif) en français, valorisé au plan de l'argumentation "logique".

Il y a bien deux énonciateurs qui coopèrent pour argumenter dans un même sens et se répartissent fonctionnellement le procès d'argumentation selon deux points de vue qui renvoient aux valeurs conventionnelles et stéréotypées, attribuées à ces langues.

- Une argumentation interne en mooré, centrée sur la "tradition": le jeu de l'utilisation et de l'interprétation des proverbes;
- Une argumentation externe, en français, qui n'a besoin pour être validée que de montrer ce qu'elle prend en charge en signalant là où elle va s'appliquer : et puis P... et de sorte que P...

Le locuteur unique assume finalement la responsabilité des paroles des deux énonciateurs. En conclusion, si le code switching est ici minimal dans sa forme, il ne l'est pas dans la structure globale de la conversation puisque, en contrepoint, les points de vue des deux énonciateurs se partagent, l'intégralité du discours.

Exemple (3)

Jó sã n naa n <u>kõséje</u> f tuuden taaga ta rik a <u>respõsabilite</u> rãmba, <u>e pwv bõ, sokvpe da la fij, la s t bõ la ã tuka</u> poga yế m pa têéd ti yaa yê ri yé sistma

"si tu <u>conseilles</u> à ton copain de prendre ses <u>responsabilités</u>, <u>et puis bon de s'occuper de la fille. là c'est bon, mais en tout cas je ne crois pas que la grossesse soit de lui, <u>sincèrement</u>".</u>

Ici, l'analyse est moins évidente et le français plus présent (1). L'articulation discursive pourrait avoir la forme :

⁽¹⁾ Ce n'est cependant pas par rapport à des critères quantitatifs que la dominante ou l'attribution générale de l'énoncé à un code donné peut être faite. Il est plus probable que cette attribution, ou la mise en évidence de cette attribution - qui n'est nullement nécessaire - puisse se faire par rapport au thème, au propos ou à l'argumentation de l'énoncé.

- { si tu fais X et puis, bon, Y
- α { là c'est bon (point de vue du locuteur)
 - { mais en tout cas
- ß { je ne crois pas que Z (point de vue du locuteur)
- y (<u>j'atteste</u> β (exclamation du locuteur)

Comme précédemment, l'interprétation met en scène plusieurs "énonciateurs conversationnels" identifiés dans l'articulation conversationnelle, le propos et le point de vue du locuteur, mais les attributions entre français et mooré sont plus complexes car ils n'utilisent pas tous un registre monolingue.

a) <u>L'articulation conversationnelle</u> est en français ; on supposera donc l'existence d'un "énonciateur francophone", il met en forme la discursivité selon ce point de vue français et se voit attribué les stéréotypes y afférant.

C'est aussi un énonciateur francophone (le même ?), qui exprime le jugement exclamatif tiré... "du fond du cœur" qui clot le débat dans ¥ (sincèrement !).

- b) Il y a alternance de code dans l'expression des points de vue/appréciation du locuteur (en mooré dans β et en français dans α).
- c) <u>Le propos</u> du fragment & fait aussi état d'alternance : a priori, il contient deux propositions, X et Y; la première présente une alternance, la seconde est en français et c'est le français qui est utilisé pour les "mots clés" de X (<u>conseilles, responsabilité</u>). Il ne peut donc pas être attribué à un énonciateur monolingue, mais comment analyser cette alternance interne au "propos" ? Comment traiter aussi l'alternance produite par l'énonciateur qui développe le "point de vue du locuteur" ?
- Il y a ici une figure qui n'est pas conforme à une hypothèse, plus ou moins implicite dans la description des deux exemples précédents, stipulant, a priori, que les énonciateurs conversationnels ont un registre homogène. Comment expliquer cela?

3.2. Registre monolinque ou homogène ?

Ce qui est implicite c'est que les énonciateurs conversationnels doivent avoir un <u>reqistre homogène</u> dans un développement discursif stable. Cela veut dire que la signification stéréotypée attribuée au registre qu'ils emploient n'est pas censée varier pour conserver sa fonction "référentielle"... mais cela n'implique pas que ce registre ne comporte pas d'alternance, si, dans le contexte de l'échange, l'utilisation de l'alternance est reconnue comme une possibilité, susceptible de signifier par elle-même. Ainsi, si le CSC est perçu par les interlocuteurs comme un usage spécifique lié à une représentation stylistique déterminée, c'est-à-dire s'il est

sémiotisé, alors le répertoire inclut aussi ce registre CSC et pas seulement les codes de l'alternance. L'emploi du CSC correspond alors à l'utilisation d'un registre homogène : l'homogénéité est celle de la représentation sémiotisée, pas celle de la lanque. Mais la question reste posée de la façon, dont on peut identifier l'existence d'un tel registre dans le répertoire ; nous la laissons provisoirement en suspens en constatant que cette identification se fait et que, ici, c'est celà qui importe.

On admettra donc que les énonciateurs du "propos" et du "point de vue du locuteur" ont choisi d'utiliser le registre CSC en tant qu'il "représente", pour structurer l'énoncé et produire des effets de sens adéquats ; toutefois, cela ne résout pas tous les problèmes car ils ne l'utilisent pas de la même façon ; la production de l'énonciateur du "propos" est encore interprétable à travers les régularités de la répartition des codes du CSC par rapport au contenu énoncé alors que la production de l'énonciateur du "point de vue du locuteur" ne permet aucune interprétation particulière.

On supposera donc que ce dernier énonciateur actualise tout simplement le registre CSC en tant que représentation symbolique du style CSC, sans plus ; le choix des codes ne sera déterminé que par la seule expression rythmique et contrastive, des soucis d'équilibrage et l'action de facteurs particuliers tels le "déclenchage". Par contre il est possible que l'énonciateur du "propos "introduise une structuration spécifique de son énoncé par son actualisation du CSC car dans le fragment α , et de façon constante — autant que cela puisse se remarquer sur un exemple aussi court — il semble que le français soit attribué aux mots clès. Cette analyse plutôt évidente pour l'énoncé X, l'est cependant beaucoup moins pour l'énoncé Y car d'une part, il est très court : s'occuper de la fille et d'autre part, il est précédé d'une assez longue articulation conversationnelle en français qui peut très bien avoir produit un effet de déclenchage.

cette structuration du Si toutefois l'on admettait "propos", ne serait-ce que comme une tendance, on devrait aussi que l'"énonciateur" se comporte comme un admettre "locuteur" et articule l'énoncé pour son propre compte grâce à deux "énonciateurs seconds". On aurait alors affaire à un niveau enchâssé de CSC qui aurait sa propre fonctionnalité indépendante de celle actualisée par le fragment conversationnel plus vaste qui le contient - Penser aussi au formalisme du discours rapporté. Une telle configuration contribuerait à montrer comment dans un même fragment, des fonctions multiples, actualisées par des changements de code et de registre, peuvent être reconnues, articulées et hiérarchisées; autrement dit, elle montrerait comment les effets d'alternance peuvent renvoyer à des déterminismes explicatifs différents. L'exemple (3), comme les précédents, souligne stratégique du changement de code dans l'utilisation l'articulation de la discursivité. La plus grande difficulté d'interprétation qu'il offre ne joue pas contre lui car il n'y a aucune raison que l'analyse soit toujours simple, évidente, ni

même... possible. Le modèle n'est pas parfait, les stratégies des locuteurs peuvent être ambiguës ou contradictoires et l'ambiguité elle-même, ou l'indétermination, peut être un élément de ces stratégies.

En conclusion :

- 1) L'alternance peut être actualisée afin de produire des effets de sens à travers des stratégies qui développent des "énonciateurs conversationnels" dans le discours.
- 2) L'emploi de l'alternance peut, dans des situations qui le permettent, être identifié en lui-même comme registre indépendant au même titre que l'emploi des codes de l'alternance et renvoyer, comme eux, à des stéréotypes généraux d'emploi.
- 3) Ce registre peut alors être utilisé avec les mêmes connotations qu'un registre sans discontinuité linguistique.
- 4) Mais il peut aussi être fonctionnalisé et utilisé stratégiquement; on reconnait alors un effet de sens spécifique lié à l'introduction d'une organisation interne des codes dans l'énoncé actualisé. Dans ce cas la stratégie est attribuée à des "énonciateurs seconds" qui sont mis au compte de l'énonciateur premier" (fonctionnant alors en tant que locuteur) lequel est en charge de la séquence.

3.3 Commentaire.

Bien que ne soient pas prises en compte les règles qui créent les effets de sens à partir des inférences de tout ordre, liées à la connaissance des stéréotypes et des normes acceptés et reconnus dans l'échange, ces trois exemples montrent à la fois l'importance des fonctions énonciatives dans la description du CSC, et ses limites. Il est évident que toutes les fonctions ayant une importance dans l'articulation de la discursivité et dans le jeu des énonciateurs peuvent, à un moment où à un autre, être marquées d'une effet de CSC qui les inscrit ou les garantit. Ce CSC n'est plus "la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange de parole, de fragments appartenant à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux" (Gumperz1982: 59) mais la composition (1) à l'intérieur d'un même énoncé, de paroles appartenant à des énonciateurs différents.

⁽¹⁾ La composition, terme neutre, indique l'existence d'une relation qui peut tout aussi bien être de coopération, d'opposition, de jugement, etc...

Il est encore évident que le CSC renvoie à un procès de sens continu et que sa description n'est pas réductible à l'unique étude de sa trace linguistique laquelle reste indéterminée du point de vue du sens ; ce qui ne veut pas dire que la perception de son effet, tel qu'il vient d'être envisagé, exclut la prise en compte des déterminismes linguistiques. Ainsi on sait que le phénomène de déclenchage (cf. Clyne 1967) ou bien la nature spécifique du code peuvent prédéterminer le découpage de l'énoncé indépendamment de l'actualisation des énonciateurs (cf. Poplack 1980). De fait, on ne saurait s'attendre à dégager les moyens d'une analyse des effets de CSC qui seraient autres — et donneraient d'autres résultats — que ceux de l'analyse du discours sans effet de CSC.

Au plan des données, il reste encore à voir le plus important : est-ce que, empiriquement, la saisie du "montré discursif" à travers l'actualisation d'énonciateurs est réellement intéressante et apporte quelque chose à la description.

4. Repères et construction de pertinence.

On a pu dire que les effets de CSC ne montrent rien de que le fonctionnement énonciatif normal des échanges plus discursifs en situation : ils ne renvoient pas à un procès sociolinguistique mais sémantique; qu'ils inscrivent ou garantissent les stratégies énonciatives normales des locuteurs et permettent de montrer qu'elles ne sont pas fondées sur un code particulier mais sur un répertoire conventionnellement déterminé ; qu'ils pourraient être décrits par un modèle de l'énonciation et se définissent formellement par la composition à l'intérieur d'un même énoncé (selon des lois à préciser) de paroles appartenant à des énonciateurs différents. Toutefois, l'on sait que cela ne permet pas d'interpréter les stratégies des locuteurs ni l'organisation des énoncés car "le procès d'inférence par lequel on accède à l'intention de communication" (Gumperz, 1982-84) n'est pas maîtrisé. Ce procès est lié aux représentations que les interlocuteurs ont des codes qu'ils utilisent, des registres qu'ils actualisent, des stratégies qu'ils développent dans la clôture particulière de leur échange ; il demande donc la maîtrise des règles et des stéréotypes qui articulent la situation de communication dans laquelle ils se trouvent. Cette connaissance est toujours contextualisée et met en cause à la fois la nature du donné, sa structure et la construction de sa pertinence, c'est-àdire le procès de catégorisation qui introduit les choix. On aura remarqué, par exemple, qu'à deux reprises, dans la description des exemples (1) et (3), les interprétations proposées n'étaient qu'une possibilité de développement de l'analyse et présupposaient une catégorisation particulière de ce qui se passait en situation.

Quels critères extérieurs, autres que les catégorisations qu'en avaient les interlocuteurs de l'échange permettaient d'interpréter l'effet de sens de <u>madmazel</u> en (1) et celui du CSC tenu par les énonciateurs conversationnels qui articulaient le propos et le point de vue du locuteur en (3) ?

Nous nous sommes décidé pour une interprétation possible — et probable — qui paraissait intéressante pour notre analyse. Nous avons donc attribué une pertinence significative à certains faits plutôt qu'à d'autres mais rien dans les données matérielles ne la justifiait (1). Les seuls éléments de justification que nous aurions pu produire auraient résidé dans la connaissance des règles et des stéréotypes de la communauté en général et du groupe d'interaction en particulier... dans lequel nous n'étions pas intégré.

Autrement dit, il n'est pas envisageable de vouloir obtenir une quelconque objectivation de l'analyse ni une quelconque exhaustion des représentations possibles mais cela n'empèche pas de s'intéresser à la façon dont se développe ce procès de catégorisation qui introduit les choix.

4.1. Repères.

Pour mieux comprendre la transformation continue des pertinences qui font signifier les échanges, nous allons donc nous intéresser non pas aux attributions d'interprétation spécifiques en situation mais à l'établissement de repères généraux pour la description de la dynamique de catégorisation et la construction des représentations en général. On introduira deux questions sur ce qu'on appellera provisoirement les stratégies de nécessité et les stratégies de contingence.

Les stratégies de nécessité renvoient à la question : Comment, quelle que soit la nature du répertoire, les effets de sens font-ils pour apparaître? Il s'agit là d'une approche générale, visant à définir et à identifier, indépendamment de la variation continue des formes qui les actualisent, les unités formelles qui fonctionnent comme repères. C'est une étude de la "logique de construction" des effets de sens ; elle concerne bien sûr la mise en oeuvre du CSC mais, on s'en doutera, elle la dépasse quelque peu.

Les stratégies de contingence, évidemment beaucoup plus déterminées par le matériau, conduisent à la question : Comment la nature particulière du répertoire peut-elle permettre le développement de stratégies et d'effets de sens spécifiques ? Il convient là d'étudier comment, par rapport aux repères stables que l'on peut se donner, les interlocuteurs vont utiliser pour signifier, la spécificité du matériau qu'ils possèdent : leur répertoire.

^{(1).} C'est à notre avis le propre du travail sémantique que de proposer des formes qui vont signifier dans leur actualisation même au fur et à mesure que se construit leur propre pertinence significative.

Il ne s'agit donc pas, dans un cas comme dans l'autre, de présenter un modèle de description mais de proposer un premier "cadrage" en vue d'orienter des recherches empiriques dans le champ. Autrement dit, il conviendra de ne pas identifier une présentation justifiée en vue de recherches empiriques avec ... une recherche empirique.

4.2. Stratégies de nécessité.

Le constat est le suivant : quelle que soit la stratégie énonciative utilisée par les locuteurs, son actualisation va introduire un effet de sens qui est potentiellement "récupérable" dans le "background" de la communauté qui l'utilise, en tant que représentation signifiante pour les stratégies futures. C'est probablement la reconnaissance de cette évidence qui conduit CSC comme "troisième code interpréter le à sociolinquistique"; c'est peut-être elle aussi qui justifie l'interprétation proposée dans le fragment α de l'exemple (3) où l'on attribue à l'énonciateur du propos une stratégie indépendante du CSC laquelle ne peut renvoyer qu'à d'utilisation représentation sémiotisée de ce qui se passe dans la situation d'échange.

Cette notion de troisième code est à la fois bien vue et mal posée.

Bien vue parce que l'utilisation d'une forme langagière, dès qu'elle est consensuellement admise (acceptable ou légitime) dans un contexte, crée, par son actualisation, les conditions de sa sémiotisation en tant que code ou registre spécifique prenant effet de sens dans les conditions de son émergence (cf. l'auto-délocutivité sous toutes ses formes : Benveniste 1966, Anscombre 1980, Ducrot 1980, Nicolaï 1987) et que ces conditions d'émergence sont partiellement déterminées par des facteurs sociolinguistiques, tout comme l'emploi des codes qui la constituent.

. Mal posée parce que ce qui est le plus évident dans ce procès, c'est le fonctionnement normal du langage en tant qu'il se transforme continuement en situation et le fait que <u>le répertoire des interlocuteurs ne saurait être identifié à un inventaire de codes ou de registres</u>; or, parler de troisième code (1) revient à avoir une conception <u>dénombrable</u> sinon statique du répertoire. On admet que le répertoire forme un continuum à l'intérieur duquel peuvent être effectivement pointés et construits des registres spécifiques, susceptibles d'être identifiés au niveau normatif et pourvus de sens en fonction de leur emploi, mais <u>cela ne conduit pas à une conception dénombrable parce qu'on admet en même temps que toute actualisation d'un code introduit les conditions d'actualisation d'un nouveau code supplémentaire. Autrement dit,</u>

⁽¹⁾ le registre est une actualisation qui renvoie à un code ; le code est définissable en tant que système.

la possibilité de création d'un registre ou code supplémentaire en tant que dérivation de l'actualisation d'un registre ou code en situation d'échange est alors une donnée de nécessité. Dans les faits, on crée un registre... en discourant, moyennant certain consensus normatif sur lequel nous reviendrons; ce registre s'institutionnalise à travers sa thématisation (c'est à dire à travers l'opération réflexive qui le fait prendre comme objet représentant la norme discursive de ce qui se produit par sa propre production) et on ne peut pas produire du discours sans en thématiser la production - l'énonciation. C'est cela qui justifie l'idée de la non-dénombrabilité des formes du répertoire; ce qui ne veut pas dire qu'un certain nombre de registres ne soient pas conventionnellement identifiables et catégorisables par rapport à des stéréotypes descriptifs et normatifs qui font partie du "background" du groupe d'interlocution (fait de contingence).

Cette non-dénombrabilité constitutive des registres et des codes du répertoire renvoie à l'étude du procès de recatégorisation et de transformation continue de normes qui est coextensif de l'actualisation des stratégies discursives, quelles qu'elles soient, c'est pourquoi il sera utile de se donner quelques repères "construits" et "stables". Nous en proposerons trois : référentiels normatifs, thématisation et structures de syntagmation discontinue. Ils seront les points stables de la "logique de construction" des effets de sens dans la transformation de ce qui se passe et, bien que n'ayant rien d'original, ils gagneront à être présentés dans cette perspective de (re)catégorisation continue.

Les référentiels normatifs : norme 0, 1 et 2. (NO, N1, N2).

Les productions langagières sont dépendantes de référentiels normatifs sans lesquels aucun effet de sens n'est possible ; ce sont toujours des productions "normées".

- Il y a trois niveaux de référence normative et ils renvoient à des déterminismes différents;
- Le premier est celui des régularités linguistiques, on le désignera par <u>norme 0</u>, il est inhérent à la préhension du code quel que soit le code et il renvoie au "schéma" hjelmslévien. Il est nécessaire mais inactualisable. Sa réalité psychologique se découvre à travers les "erreurs" produites par les enfants, et les plus grands, lorsqu'elles ne s'expliquent que par la mise en oeuvre des régularités structurales potentielles du code, ex. : qu'est-ce que vous <u>disez</u>?
- Le deuxième, d'ordre sociolinguistique, se donne pour référer "objectivement", c'est-à-dire en renvoyant à une représentation supposée connue et imposée comme prescription décontextualisée. Ce niveau relève d'une réification d'images construites au plan macro-social. Dans les faits, il est aussi dépendant des "points de vue" qui le prennent en charge et donc sujet à variabilité puisque ces points de vues sont ceux des

acteurs qui sont déterminés par les coordonnées du hic et nunc, mais il n'en est pas moins donné pour être extérieur aux locuteurs. Les représentations de ce niveau se constituent en "savoirs" et sont dotées de signification ; c'est la <u>norme 1.</u>

- Le troisième, d'ordre communicationnel, est la norme 2 qui s'établit dans l'interaction langagière et participe de sa régulation. Cette norme concerne directement les interlocuteurs dans leur pratique : c'est une prescription contextualisée saisissable uniquement dans l'intersubjectivité de l'échange. Elle se manifeste à travers l'enchaînement de marqueurs sélectionnés dont le bon emploi garantit les conditions "correctes" de la poursuite du dialogue ultérieur et permet une bonne interprétation des effets de sens produits : elle s'actualise donc dans la gestion des attitudes et des comportements langagiers par la reconnaissance et la négociation implicite d'un équilibre qui introduit l'effet de sens et participe du procès sémantique. Elle toujours "présentée", Jamais (ep. 1550), sairement, chaque <u>norme 2 présentée</u> indique / contient, nécessairement, inscrite en elle-même, une norme 1 représentée qui prend en compte les actualisations antérieures de la norme 2.

La thématisation.

A propos du troisième code la thématisation a été présentée comme l'opération réflexive qui fait prendre un registre donné pour objet représentant la norme discursive de ce qui est produit par sa propre production, mais ce processus peut être mieux décrit en disant qu'il revient à objectiver les effets de la norme 2 dans les représentations de la norme 1 : il y a là l'actualisation de ce processus de réification où la "présentation" du niveau interactionnel se transforme en "représentation".

C'est l'articulation de Ni et de N2 à la thématisation qui les lie qui permet de construire des significations, de produire du sens, de classer des données, de construire des représentations objectivables. La thématisation produit du contenu et entretient des rapports avec l'autodélocutivité (Nicolaï, 1987); elle fait partie d'un procès récursif de mise en signification du contexte et traduit un processus général de sémiotisation qui s'applique sur n'importe quel matériau pour peu qu'il en ait été produit au préalable une séquence interprétable en situation.

Ces notions de norme et de thématisation sont utiles pour modéliser la transformation continue de ce qui se passe dans la production des effets de sens. Leur mise en rapport avec la problématique du CSC n'est pas sans intérêt car, en effet, les représentations sociolinguistiques susceptibles de déterminer les choix de décision et les stratégies d'interlocution sont situées au plan de la norme 1; leur gestion et leur reconstruction continue, actualisée au niveau du groupe, renvoie à la norme 2 et,

à travers le rapport continu des deux normes s'actualise la systématisation des représentations qui constitue le procès de thématisation proprement dit.

Ainsi les choix d'interprétation quant à ce que "représentent" et peuvent signifier l'emploi du terme madmaz l en (1) et l'emploi d'une stratégie de CSC dans le propos de (3) sont dépendants des hypothèses sur ce qui est structuré au niveau de N1 et sur ce qui est pertinent et structurable au niveau de N2, compte tenu des représentations disponibles de N1 et de la situation. Stratégiquement, le jeu des énonciateurs dans la prise en charge des codes et des registres introduit des effets de sens qui signifient par rapport aux conventions contextualisées ou non, respectivement liées aux normes 2 et 1. Tout cela renvoie aux structures de syntagmation discontinues (SSD) qui articulent des stéréotypes.

SSD et stéréotypes.

L'adéquation de l'acte de communication et donc, reconnaissance de l'effet de sens introduit par la production des formes, résulte du bon emploi de marqueurs stéréotypés (c'est-àreconnus pour ce qu'ils sont) qui matérialisent représentation de la norme présentée que se renvoient interlocuteurs ; ces marqueurs sont le support des jugements sémantiques échangés. On appellera structures de syntagmation discontinue (SSD) les séquences de marqueurs développées dans l'échange (1). Les stéréctypes qu'elles articulent sont construits et sélectionnés sur des formes du répertoire de la communauté d'interaction, en rapport avec des représentations - évidemment signifiantes - liées à des référentiels normatifs ... dont on a vu qu'ils se transformaient continuement puisque la thématisation transforme des actualisations du niveau N2 en représentations du niveau N1. La communauté les développe et ils sont nécessaires à l'évaluation et à l'interprétation des effets de sens produits dans l'échange.

Tout, dans la production discursive peut jouer le rôle de SSD, toutefois, il n'y a qu'un certain nombre de marqueurs, consensuellement reconnus pour leurs formes et leurs significations, qui sont effectivement transformés en stéréotypes et utilisés dans les SSD. Ainsi l'usage de l'alternance tout comme le choix des formes alternées peut actualiser une SSD et nous avons supposé que c'était le cas dans l'exemple (3).

Le fonctionnement des SSD relève du <u>montré</u> car elles s'attestent uniquement par l'utilisation qu'on en fait, sauf à se situer métadiscursivement par rapport à elles-mêmes, aussi peut-il être utile de souligner les rapports qu'elles entrétiennent avec le phénomène de présupposition.

⁽¹⁾ Ces SSD s'actualisent dans la séquence, d'où "syntagmation"; les traits des figures qu'elles contribuent à mettre en place ne sont pas toujours contigus, d'où "discontinus".

Une SSD <u>inscrit</u> dans la langua, en tant que norme acceptée, le cadre du développement discursif. Elle se montre et atteste, modulée au niveau N2, une signification renvoyant à une norme 1 représentée; la signification ainsi attestée n'est pas posée (dite), elle n'est donc ni niable, ni questionnable et ne permet pas d'introduire directement un enchaînement sur ce qu'elle représente – sauf à rompre les "convenances".

Cependant, à la différence des présupposés linguistiques qui sont liés à une proposition, la SSD est liée à un développement discursif complexe. On ne développera pas plus longuement cette comparaison, peut être hasardeuse, mais le rapprochement qu'elle suggère est suffisamment intéressant pour mériter d'être mentionné (cf. aussi Nicolaï : 1986, 55-57).

En conclusion :

- Les référentiels normatifs sont des représentations conceptualisées plus ou moins déterminées par le hic et nunc de l'énonciation (N1 et N2) ou par les contingences de la langue (NO). Ils ont, bien entendu, une fonction sémiotique : on ne peut pas imaginer la mise en oeuvre d'effets de sens sans l'élaboration préalable d'une structuration langagière déterminée par rapport à ces référentiels.
- Les SSD sont des formes matérialisées pertinentes par rapport aux référentiels normatifs; elles sont les indicateurs continuement transformables de la mise en signification: on ne peut pas imaginer la mise en oeuvre d'effets de sens sans marqueurs qui l'impliquent.
- <u>La thématisation</u> est un procès sémiotique de transformation et de construction continue qui s'applique dans le hic et nunc en relation directe avec les référentiels normatifs et les SSD. Il n'y a pas d'effets de sens sans mise en rapport d'une représentation préalable indiquée par des SSD et d'une actualisation déterminée par les contingences de son apparition.

Cas repères renvoient à trois dimensions de la description qui ne sont pas séparement conceptualisables, mais l'analyse de la construction des effets de sens, des structurations et des stratégies discursives est dépendante de ce qui se passe, dans une situation donnée, sur chacune d'entre-elles.

4.3. Stratégies de contingence.

Après ce petit détour on revient à des questions plus concrètes : il s'agit de savoir, toujours dans la problématique du CSC, de quelle façon la nature du matériau introduit ou dissipe des contraintes sur la construction des effets de sens.

L'étude des possibilité offertes aux interlocuteurs selon que les stratégies énonciatives alternent des codes nettement différenciés ou non, offre un bon exemple car l'interprétation des effets de sens -et leur analyse- peut se transformer de l'utilisation des opportunités fournies par le répertoire et la perception -significative- de la discontinuité linguistique peut en être affectée. En effet, quels que soient les codes du répertoire, mais plus particulièrement lorsqu'ils sont peu différenciés les uns des autres, la perception de la discontinuité linguistique est problématisable.

La discontinuité linguistique n'est pas une donnée d'évidence mais une évaluation qui s'appuie sur une catégorisation des codes établie d'après deux critères : un critère formel qui renvoie à des traits morphosyntaxiques etc... et un critère catégoriel qui renvoie à des facteurs sociolinguistiques et discursifs (1). Sa reconnaissance est donc liée à des conventions de catégorisation, saisissables à travers des SSD spécifiques définies par rapport à l'état normatif du moment (N1 et N2), qui n'ont rien d'absolu et n'ont pas de rapport direct avec la compréhension effective et individuelle du message. Il s'agit donc, compte tenu de la nature et de la valeur des conventions de catégorisation du moment, d'évaluer le degré de conformité par rapport à une règle, la valeur de l'écart qui en distingue ou bien la relation d'une production par rapport aux représentations qui lui sont conventionnellement affectées. Cela a peu à voir avec la "rupture d'intercompréhension", fait individuel qui traduit l'impossibilité dans laquelle se trouve un interlocuteur d'assigner une représentation significative et une interprétation sensée aux productions langagières qui lui sont proposées. Au reste, en situation de CSC, cette rupture ne peut pas être invoquée puisque les interlocuteurs sont censés maîtriser l'ensemble des codes de l'alternance ; seule peut être évoquée l'inadéquation ou l'inopportunité de l'emploi de l'un d'entre eux ou d'un registre particulier, tout comme cela pourrait se faire pour la sélection d'un style.

L'arrière-pays niçois.

Les populations autochtones des villages de l'arrièrepays niçois fournissent un bon exemple pour illustrer une situation où des codes voisins, sont en jeu, encore que la même situation se retrouve un peu partout ailleurs dans le Sud de la France. Le "contexte" sera présenté avec quelques détails car il est constitutif de ce qui se passe.

La population de référence -il s'agit du village Le Broc, situé dans les Alpes-Maritimes à 25 kms au Nord de Nice sur des contreforts à l'entrée de la vallée de l'Estéron -est formée

⁽¹⁾ C'est, évidemment, encore plus "évident" quand il n'y a pas de discontinuité linguistique dans le répertoire et que l'on n'y trouve que des styles et registres renvoyant à un même code.

de locuteurs âgés. Ils connaissent le français, le dialecte provençal bas-alpin local et constituent un groupe "fonctionnel" du lieu bien que l'ensemble de la communauté villageoise ne s'identifie pas à eux seuls. Indépendamment des étrangers et touristes de passage, la proximité de l'agglomération niçoise et quelques structures industrielles fait qu'une partie importante de la population la plus jeune du village n'est pas déterminée par les mêmes systèmes de valeurs (culturelles, économiques, etc...) que ces villageois de souche. Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'y a pas de rapports entre les deux groupes car une partie importante de la nouvelle population tournée économiquement vers l'agglomération niçoise conserve des liens étroits et stables (souvent familiaux) avec la population mi-montagnarde mi-paysanne traditionnelle.

Dans ce contexte, on entend beaucoup plus fréquemment des conversations "en français" mais le dialecte n'est jamais très loin et il ressurgit souvent.

Les codes disponibles :

Au premier abord, et compte tenu des réserves précédentes sur la catégorisation des codes, il paraît possible d'inventorier les formes linguistiques actualisées, sous quatre titres:

- 1) français non méridional,
- 2) français mérdional,
- 3) français vernaculaire indigêne,
- 4) dialecte,

établis en se basant sur l'actualisation des stéréotypes sociolinguistiques affectés à ces codes et sur la reconnaissance de quelques discontinuités formelles posées comme pertinente au plan de N1 pour la communauté en question au sens large.

- Le français non méridional. Il est renvoyé, différentiellement, à toutes les formes qui ne sont pas méridionales et peuvent, éventuellement, être marquées par les stéréotypes de l'extranéité en général ("il parle pas comme chez nous"), ou en particulier ("il a l'accent pointu").
- <u>Le français méridional</u>. Il est le terme non marqué : un français qui n'est pas étranger et qui ne porte pas à commentaire est donc du français méridional. Il en existe toutefois plusieurs variétés et l'on sait qu'il y a des stéréotypes de la méridionalité, tels que "accent", lexèmes et formes langagières particulières. De plus il est admis que ce français possède un système vocalique réduit (absence d'opposition entre les voyelles moyennes et entre <u>a</u> antérieur et <u>a</u> postérieur) et une tendance à refuser les consonnes finales par la conservation ou l'adjonction d'un schwa, ce qui entraîne, contrastivement, une légère accentuation et l'allongement de la syllabe pénultième de certaines catégories de mots.

- Le français vernaculaire (FVI).

Dans un premier temps, on peut dire que le FVI est la variante locale du français méridional parlé par la population qui nous intéresse. C'est une production "approchée" de ce français méridional, considérée comme normale par les locuteurs même si elle comprend des éléments dialectaux évidents. Mais ce n'est pas si simple car cette variante là est loin de constituer un registre homogène renvoyant à une norme uniformément valable et reproduite en toutes situations. Dans les faits, ce FVI comprend, selon les contextes et les situations, plus ou moins de traits dialectaux lexicaux et morphosyntaxiques et il se transforme en discours alterné avec le dialecte quand les conditions s'y prêtent.

Les locuteurs du FVI, tous bilingues, possèdent ainsi plusieurs registres langagiers dans un continuum dont une limite est une forme du français méridional (plutôt peu marquée de traits stéréotypés) et l'autre est le dialecte. Le FVI actualisé entre ces deux limites est donc une variété de discours mélangé (en principe à dominante française) où alternent français local et dialecte dans des proportions qui varient en fonction des locuteurs, des situations, des rituels d'interaction etc...

On distingue donc le FVI, production variable, interprétable et catégorisable contextuellement, des formes limites, généralement non utilisées, qui fonctionnent comme référentiels pour la catégorisation des productions actualisées en situation.

Le dialecte. Les villageois utilisent aussi le dialecte dans les situations appropriées, bien qu'un discours suivi produit entièrement dans ce code soit plutôt rare; c'est plus généralement une forme langagière où alternent le dialecte et le français méridional qui est utilisée, laquelle se trouve donc en tant qu'elle actualise l'alternance être formellement voisine et parfois équivalente de certaines productions FVI.

4.4. L'ambiguïté formelle.

Etant donné la parenté des codes, cet usage du CSC dans les productions catégorisées comme "dialectales" et les productions catégorisées comme françaises, quelle différence y-a-t-il entre une production alternée interprétée comme dialectale et une production alternée interprétée comme "française" ? La différence n'est pas toujours évidente en raison de l'ambivalence de certaines formes, elle n'est pas non plus toujours pertinente en raison de la possibilité offerte aux locuteurs de développer des stratégies d'indétermination ou de conserver des situations d'indétermination. En effet, l'existence de l'ambiguïté formelle est un moyen supplémentaire pour mettre en place des stratégies qui utilisent l'indétermination qu'elle induit dans la production d'effets de sens; ce n'est donc pas grâce aux critères formels mais à l'aide des critères catégoriels qu'en dernier ressort, l'attribution des énoncés au code dialectal ou français est obtenue et que l'ambiguïté peut être, éventuellement, levée.

L'énoncé ambigu pourra être rapporté à telle ou telle langue, tel ou tel code, suivant que son contexte d'actualisation (les conditions sociolinguistiques et les représentations qui les prennent en charge, le contexte général de l'interlocution : norme 1 et norme 2, etc... fournit des éléments pour la sélection : <u>non seulement la forme matérielle ne garantit pas la</u> catégorisation mais encore elle peut montrer ou signifier l'indétermination des choix catégoriels et "mettre en jeu" dans l'échange l'évaluation des discontinuités linquistiques ellesmêmes. Ce qui est dit pour les énoncés est aussi valable pour les formes simples car, de part son origine et son contact continu avec le français, le dialecte possède de très nombreuses formes sont voisines des unités françaises lexicales qui sont correspondantes ; il possède aussi des caractéristiques morphologiques et syntaxiques qui renvoient à des régularités bien distribuées au plan du système. En outre, de part sa situation sociolinguistique de code à fonction vernaculaire, le dialecte fait constamment et nécessairement des emprunts non-stigmatisables au français pour dénommer les réalités actuelles.

La question de l'évaluation de la discontinuité linguistique et de l'identification des formes se pose donc à tous les niveaux malgré l'existence de normes extérieures stables attribuées au français et au dialecte, elle rend nécessaire de s'intéresser à ce qui peut être interprétable comme "fait d'emprunt".

Soit donc, par exemple, l'énoncé :

(4) "La borne d'incendie, ils disent qu'ils ne la mettent pas parce que... il n'y a pas de pression. Le diamètre des canalisations actuelles est trop petit".

Il peut connaître de très nombreuses variations entre la forme

(5) La borna desădi | di ke li metupa | perke : | ja pa de presju | le djametre de kanalizasju aktyela | es trow pitsî

donnée pour du dialecte et recueillie auprès d'un locuteur en état de vigilance métalinguistique, et la forme

(6) La borna desadi | i dizaki la meta pa | paskø:...|
ja pa | dø presjö | lødjametra de kanalizasjö aktyela |
e tro pøti

qui appartient, elle, au niveau le plus courant du français local.

Aussi bien (5) que (6), et, a fortiori, les formulations intermédiaires pourraient, en situation, être rapportées à un discours FVI ou à un discours dialectal ; tout dépend de pour quoi il se donne, de qui le profère et dans quel contexte discursif et situationnel, ce qui renvoie sa détermination catégorielle au

contexte de l'interlocution, au plan de la norme 2, là où les stéréotypes sociolinguistiques sont interprétables et négociables. Mais cette détermination catégorielle de l'énoncé passe aussi par un questionnement sur la détermination catégorielle des formes qu'il contient, soit donc sur la signification et sur la fonction de l'emprunt dans le cadre des situations dépendantes de ce type de répertoire. Car l'emprunt est aussi l'objet de stratégies.

En tant qu'énoncé dialectal, l'exemple (5) pose un problème : la plupart des lexèmes qu'il contient (b rnade sadi, presjù, djam etrà, kanalizasjù, aktyela, l'metupa) sont soit des formes françaises plus ou moins dialectalisées —mais pas nécessairement plus que dans une discours FVI— soit, comme (li metu pa), des formes réellement dialectales mais suffisamment voisines du français pour être comprises de la plupart des locuteurs français monolingues du lieu. Comment interpréter les formes françaises dialectalisées ? S'agit—il de code switching (formes "françaises" insérées dans le discours dialectal) ou d'emprunts (formes "françaises" intégrées dans le code dialectal) ?

Indépendamment des difficultés techniques (déclenchage, droit à l'erreur, accommodation) dues à l'interférence d'autres déterminismes (1), la réponse à cette question est liée aux critères d'analyse: l'emprunt fait appel au code, le CSC fait appel au répertoire et à l'évaluation des fonctions énonciatives et sociolinguistiques en jeu dans l'interlocution.

Dans le contexte de l'enquête qui avait l'enregistrement du corpus (Nicolaï, 1973) dont l'exemple est issu (2), une consigne avait été donnée de ne s'exprimer qu'en dialecte. L'identification comme emprunt intégré des formes françaises dialectalisées allait donc de soi puisque le répertoire était limité à un seul code mais, en l'absence de cette consigne, la reconnaissance de ces formes en tant qu'emprunt intégré n'aurait pas été possible parce que, justement, l'alternance est une possibilité discursive normale de la communication pour cette communauté qui connait les deux codes dans son répertoire. En conséquence la production d'un forme issue du français dans ce discours à dominante dialectale ne peut être identifiée que par rapport au procès d'interprétation qu'en font les interlocuteurs égard à leurs stratégies discursives particulières qui n'interdisent ni de laisser la question indéterminée, ni de catégoriser comme stratégie significative le fait de laisser la question indéterminée. On distinguera donc (en plus du CSC) entre deux possibilités : l'emprunt linguistique et l'emprunt discursif.

⁽¹⁾ Eux-mêmes sémiotisables, et donc utilisables stratégiquement, ce qui complique le problème.

⁽²⁾ Ce même exemple nous a aussi servi dans Nicolaï (sous presse)

L'emprunt linquistique renvoie à la définition traditionnelle de l'emprunt considéré comme une forme d'origine étrangère intégrée : c'est un enrichissement du code et non pas du répertoire.

L'emprunt discursif renvoie, dans un discours à dominante discursive C1, à l'actualisation de formes d'un autre code C2 quand C2 est aussi l'un des codes du répertoire commun que sont censés connaître les interlocuteurs.

Cet emprunt discursif n'est ni du CSC (car il n'introduit pas un effet de sens et n'en résulte pas non plus) ni un emprunt linguistique (puisqu'il ne correspond pas à l'intégration d'une forme dans le système); il renvoie tout simplement à l'exploitation normale du répertoire des interlocuteurs à des fins informationnelles indépendamment de toute réflexivité discursive sur son emploi (1).

La distinction entre emprunt et effet du CSC dans un tel contexte fait donc appel aux choix classificatoires, sémiotiques et sémantiques que font les interlocuteurs puisque d'une part, le CSC renvoie à la mise en oeuvre d'un effet de sens en tant que présentation particulière de l'énonciation et, d'autre part, l'emprunt renvoie à la transmission la plus adéquate possible de l'information véhiculée par le contenu du message qui, de toute façon, est pris en charge par l'énonciation. En l'absence de catégorisation particulière, on a un emprunt discursif pour lequel l'attribution d'une appartenance catégorielle à l'un ou l'autre code en présence n'est pas pertinente et peut rester indéterminée.

En conclusion, l'identification d'une forme donnée en tant qu'emprunt linguistique, emprunt discursif ou fait de CSC dans les types de situation que nous décrivons ne peut être faite que par les locuteurs qui la catégorisent ainsi et ne peut être inférée qu'à travers une interprétation qui prend en charge l'état des choses afférant à sa production. Il n'existe pas de critères formels pour cette attribution, seulement des "prétextes formels". Toutefois, si les interlocuteurs utilisent l'emprunt de discours afin de créer une effet de sens (c'est-à-dire s'ils introduisent une réflexion discursive sur l'emploi et la catégorisation de l'emprunt de discours) alors celui-ci se transforme en code switching et son attribution catégorielle n'est plus indéterminée : le registre de son emploi est alors thématisé.

5. Questions.

Ces réflexions nous auront aidé à mieux situer le CSC, ou un type de CSC, parmi les phénomènes d'alternance en tant qu'il actualise des stratégies stylistiques; il devient possible, en

⁽¹⁾ Cela n'interdit évidemment pas de faire du CSC sur des énoncés qui contiennent des emprunts linguistiques ou discursifs ou comme sur des énoncés qui n'en contiennent pas.

s'appuyant sur quelques critères qui portent sur la gestion du répertoire, sur l'approche des stratégies énonciatives et sur la thématisation potentielle des registres, de l'isoler et de distinguer entre les faits qui entrent dans sa catégorie et les autres, tels l'accommodation qui, parfois, se manifeste aussi par une stratégie d'alternance.

Elles nous auront également permis de développer quelques considérations sur la construction des effets de sens en général, sur la variabilité des catégorisations introduites par les locuteurs, sur le traitement de l'ambiguïté des formes et sur l'indétermination des interprétations.

La construction des effets de sens s'appuie sur le procès de thématisation lequel concerne <u>autant</u> les descripteurs que les protagonistes des échanges décrits. Qui que ce soit qui thématise, il thématise sur le discours produit et se produisant : on ne peut pas parler de production langagière sans thématiser la production langagière. En conséquence, on ne peut pas étudier une situation langagière sans construire en même temps ce qu'on veut établir, est-ce gênant?

Tout dépend de ce qui est recherché. C'est gênant si on veut prouver/montrer l'existence de faits positivement identifiables ; ce ne l'est pas si on veut tout simplement reconnaître l'existence de processus de construction de faits, donnés comme positivement identifiables et desquels nous sommes partie prenante. Dans ce cas on ne projette plus d'objectiver des structures mais de modéliser des comportements à partir de quelques point stables et il est même possible que des procédures expérimentales puissent être utiles pour évaluer la validité de modèles descriptifs : l'expérimentation porterait alors sur l'appropriété du modèle.

En contrepoint, ces réflexions conduisent à souligner l'importance du procès d'énonciation dans la transformation des codes. Ainsi, ON, fait du discours avec de la langue et ON, fait de la langue avec du discours ; face aux présupposés saussuriens du premier membre de cet aphorisme le second opère une transformation, car, quelle que soit la nature du ON, il est situable, et produit non pas un discours dont la saisie échappe au cadre épistémique de l'analyse (cf. la visée saussurienne) mais un discours qui est l'objet de l'analyse. C'est pourquoi il est/devient nécessaire, dans cette visée, d'appréhender les coordonnées de ce ON qui détermine l'objet stable de l'étude et conduit du discours à la langue.

REFERENCES

Switching, Linquistics 18, 1980, pp. 581-618.

Voulez-vous dériver avec moi? Communication ANSCOMBRE (J.C) 1980, p.p. 62-124. Problèmes de linquistique générale, Paris, BENVENISTE (E) Gallimard, 1966. Transference and triggering : observations on CLYNE (M.G) the language assimilation of Postwar German-Speaking migrant in Australia, The Hague, 1967. Le dire et le dit. Paris, Ed. de Minuit, 1984. DUCROT (0) GARDNER-CHLOROS (P.H) Choix et alternance de langues à Strasbourg, Thèse de Doctorat, Strasbourg, 1985. GILES (H) et SMITH (P.M) Accommodation Theory : Optimals Levels of Convergence, pp. 45-65, In, Language and Social Psychology, Oxford 1979. Logique et conversation, Communication, 30, GRICE (H.P) 1979, pp. 57-72. Discourse strategies. Cambridge University GUMF'ER'Z (J.J)Press, 1982. Description phonologique du parler de (R) NICOLAI Castagniers, Nice, 1973. dynamique pratique et Catégorisation linguistico-langagière. Langage et Société, 35, pp. 33-66, 1986. Sens commun, Bulletin du CEP, 9, 1987. the effect of on Sterectypes: notes identificational and dialogic functions in the interaction between code and usage. IJSL (sous presse). Le mooré tel que le parlent les étudiants (A) QUEDRAGGO mossi , Nice 1986. Sometimes I'll start a sentence in Spanish y POPLACK (Sh) termino en espanol: toward a typology of Code-